



CONTRAT D'ENTRETIEN PERIODIQUE DES SYSTEMES DE VENTILATION

L'entretien de votre VMC vous sera facturé 205,08€ + TVA pour un entretien individuel. Et 180,08€ + TVA pour les entretiens groupés

Notre contrat d'entretien périodique contient les services suivants :

1. L'appareil de ventilation :

- le nettoyage par aspirateur du bloc moteur (échangeur de chaleur, ventilateurs ...)
- le remplacement des filtres type G4 de l'appareil de ventilation ;
- le contrôle de l'évacuation correcte du condensat ;
- le contrôle du fonctionnement de l'appareil.

2. Les bouches de ventilation :

- le contrôle des bouches accessibles de pulsion et d'extraction ;
- l'entretien par aspiration des bouches accessible de pulsion et d'extraction.

3. La prise de rendez-vous pour le prochain entretien :

Nous vous contacterons nous-même chaque année dans la même période pour fixer un nouveau rendez-vous.

Conditions du contrat d'entretien annuel périodique

L'entretien sera effectué dans une période à convenir après réception du contrat signé pour accord.

Vous prenez les mesures nécessaires afin que nous ayons accès au local technique où se trouve l'appareil.

Les bouches de ventilation doivent également être facilement accessibles. Pour tout déplacement inutilement, les frais de déplacement seront à votre charge.

Les prix mentionnés sont valables pour seulement un an.

Le contrat est automatiquement reconduit chaque année avec le prix indexé.

Le contrat d'entretien peut être résilié à tout moment avec un délai de 3 mois avant la fin du contrat. Si le contrat d'entretien est annulé après la période de résiliation, une amende sera demandée du même montant du contrat.

Le contrat d'entretien ne prévoit pas:

- le remplacement ni de bouches de ventilation ; ni du bloc moteur (échangeur de chaleur, ventilateurs, composants électroniques) de l'appareil ;
- l'entretien et contrôle des grilles extérieures ;
- le contrôle et entretien des gaines et buses.

Nom et Prénom :

Adresse :

Signature avec mention « lu et approuvé »